OBSERVATOIRE VHU

Performances cumulées 2021 du CENTRE VHU :

Ets JP PEDRON - 22120 - YFFINIAC
FR010984 - PR2200003D

Angers, le 26/07/2023

Ce document présente les performances cumulées du centre VHU ci–dessus avec le broyeur :
GUYOT ENVIRONNEMENT - BREST - 29200 - BREST - FR010154

Il présente notamment les taux de réutilisation et de recyclage (TRR) et de réutilisation et de valorisation (TRV) pour la partie non métallique des VHU, exprimés en % et rapportés à la masse entrante des VHU. Ces taux sont calculés par SYDEREP sur la base des données 2021 déclarées par le centre VHU et le broyeur et validées par des tiers-certificateurs et l'ADEME.

- TRR hypothèse basse = 7,96% (obligation réglementaire : 7 %)
- TRR hypothèse haute = 7,96%[1] (obligation réglementaire : 7 %)
- TRV = 20,10% (obligation réglementaire : 11 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse basse) : 85,69% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse haute) : 85,69% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de valorisation, avec les métaux et déchets issus de la dépollution : 98,07% (obligation réglementaire : 95 %)

Les deux tableaux ci-dessous détaillent votre performance, matière par matière (non métallique) :

[1] Il est possible, pour le TRR, d'avoir deux valeurs différentes si au moins une matière non métallique (hors pièces de réutilisation) a fait l'objet d'un démontage par le centre VHU et seulement d'un stockage pendant l'année. Dans ce cas, on considère en hypothèse basse que les matières extraites et en stock feront ensuite l'objet d'une autre forme de valorisation que le recyclage. Pour l'hypothèse haute, on considère que ces matières feront l'objet d'un recyclage.

ADEME

OBSERVATOIRE VHU

Performances cumulées 2021 du CENTRE VHU :

Ets JP PEDRON - 22120 - YFFINIAC
FR010984 - PR2200003D

Angers, le 26/07/2023

Ce document présente les performances cumulées du centre VHU ci–dessus avec le broyeur :
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT - MONTOIR DE BRETAGNE - 44550 - MONTOIR DE BRETAGNE - FR010287

Il présente notamment les taux de réutilisation et de recyclage (TRR) et de réutilisation et de valorisation (TRV) pour la partie non métallique des VHU, exprimés en % et rapportés à la masse entrante des VHU. Ces taux sont calculés par SYDEREP sur la base des données 2021 déclarées par le centre VHU et le broyeur et validées par des tiers-certificateurs et l'ADEME.

- TRR hypothèse basse = 11,23% (obligation réglementaire : 7 %)
- TRR hypothèse haute = 11,23%[1] (obligation réglementaire : 7 %)
- TRV = 18,42% (obligation réglementaire : 11 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse basse) : 88,97% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de recyclage, avec les métaux et déchets issus de la dépollution (hypothèse haute) : 88,97% (obligation réglementaire : 85 %)
- Taux global de réutilisation et de valorisation, avec les métaux et déchets issus de la dépollution : 96,39% (obligation réglementaire : 95 %)

Les deux tableaux ci-dessous détaillent votre performance, matière par matière (non métallique) :

[1] Il est possible, pour le TRR, d'avoir deux valeurs différentes si au moins une matière non métallique (hors pièces de réutilisation) a fait l'objet d'un démontage par le centre VHU et seulement d'un stockage pendant l'année. Dans ce cas, on considère en hypothèse basse que les matières extraites et en stock feront ensuite l'objet d'une autre forme de valorisation que le recyclage. Pour l'hypothèse haute, on considère que ces matières feront l'objet d'un recyclage.